Protection de l'enfance et sans-domiciliation

Isabelle Frechon

Chargée de recherche CNRS, Laboratoire Printemps UMR 8085 -Université Paris Saclay

isabelle.frechon@uvsq.fr

Protection de l'enfance et sans-domiciliation

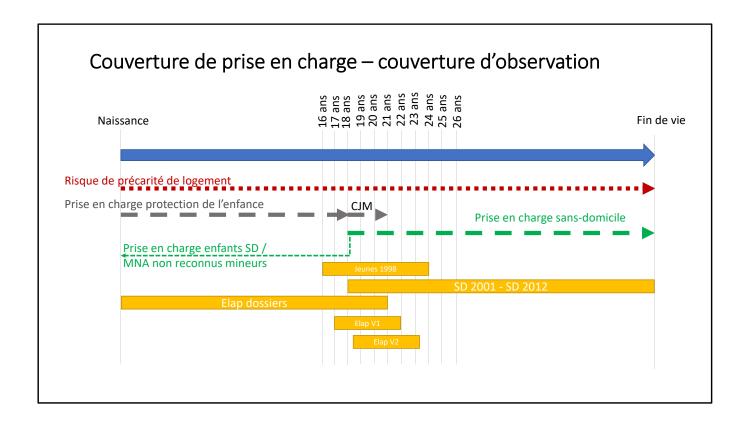
- <u>Problématique visible</u>: Le risque accru de se retrouver à la rue après un parcours à l'ASE
 - Lâchage institutionnel à 18 ans
 - Préparation insuffisante à l'accès à l'autonomie des jeunes placés
- Deux problématiques avec moins de visibilité
 - La précarité résidentielle des enfants avant leur placement
 - A la sortie, le relai avec les aides résidentielles de droit commun.
- D'autres questions transversales en suspend
 - Les liens de causalité difficiles à résoudre.



Cette présentation a pour objectif de relativiser le lien de causalité usuellement connu et retransmis par les médias, les associations voire les pouvoirs publics entre la sortie de placement et le risque de se trouver à la rue. Il ne s'agit pas de le démentir, ce risque est en effet plus élevé pour les jeunes sortant de l'ASE que pour les jeunes ayant vécu chez leurs parents. Pour autant s'arrêter à cette problématique visible empêche de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la précarisation résidentielle des jeunes nécessitant une protection au cours de leur enfance.

Elle ne fait que porter la faute aux pratiques d'accompagnement des jeunes placés sans tenir compte des autres domaines de l'action publique qui pourraient être davantage mobilisés en amont pour éviter ces parcours résidentiels précaires et précoces.

Par ailleurs nous le verrons, un glissement de langage entre sans-domiciliation et sans-abris amène à invisibiliser les aides résidentielles de droit commun dont les jeunes sortant peuvent bénéficier avec derrière parfois aucun ressenti de déclassement de leur part. En d'autres termes, au lieu de rechercher un seul lien de causalité entre protection de l'enfance et sans-domiciliation, on gagnerait à mieux comprendre les processus d'exclusions conjoints à ces deux évènements.



Ce schéma permet de se situer dans une approche en termes de processus en mettant en évidence que le risque de précarité de logement peut intervenir tout au long de la vie. Lorsque l'individu est mineur,

si l'enfant est dans une situation de logement si précarisée que « sa santé, sa sécurité sa moralité soit en danger, ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social soient gravement compromises » alors la justice peut ordonner une mesure d'assistance éducative. Pour ces mêmes risques, les parents de l'enfant peuvent demander de l'aide aux services sociaux et convenir d'un accueil de leur enfant pour une durée provisoire (mesure administrative).

Si le jeune est déjà pris en charge mineur, il pourra bénéficier d'une prolongation jeune majeur au-delà de ses 18 ans et ce jusqu'à ses 20 ans (note : dans certains départements il est possible de bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) sans avoir été pris en charge mineur, mais cela reste rare).

Au-delà de cet âge -avec ce flou des mesures autour des 18-20 ans - les personnes sans logement personnel peuvent être prises en charge par les associations spécialisées dans la sans-domiciliation adulte.

Depuis ces dernières années, les sans-domiciles avec enfants sont de plus en plus nombreux (Guyavarch, LeMener, 2014). Ceux-ci ne sont pas pris en charge par les services de l'ASE dès lors qu'ils sont avec leurs parents. Ainsi, plus on construit d'hébergements adaptés pour les familles sans-domicile, plus le risque de séparation parent-enfant diminue. Il y a ici une question en lien avec la protection de l'enfance et la sans-domiciliation qui est particulièrement invisibilisée et qui pourtant est essentielle. Une exception cependant : les foyers mère-enfant, ou centres maternels, si l'enfant a moins de 3 ans et qu'il est repéré comme en danger, la mesure de protection revient à l'ASE. Pour autant, la mère et l'enfant vivent ensemble.

D'autres enfants pourtant isolés, c'est-à-dire sans parent bénéficient des soutiens d'aides aux sansdomicile : les jeunes errants, les Mineurs non accompagnés non encore évalués par les services ASE ou non reconnus comme mineurs. Ainsi les enfants placés ont pu connaître un parcours de sansdomiciliation avant leur prise en charge par la protection de l'enfance.

Deux terrains, deux angles d'observation

Enquête SD, (Firdion, 2006 / Frechon, Marpsat 2016)

- Jeunes 1998 -> Marpsat, Firdion, 2000, 2001
 - 31% placés ? ou anciens placés -> 16-24 ans –
- SD2001 -> Firdion, 2006
 - 30% anciens placés
 - Une influence persistante des antécédents socio-familiaux
- SD2012-> Frechon, Marpsat, 2016
 - 23% anciens placés(nés en France)
 - Analyse des trajectoires au travers des différentes institutions (ASE->SD)

ELAP (dossiers ₂₀₀₉ - V1₂₀₁₃₋₁₄ - V2₂₀₁₅)

Elap dossiers 2009

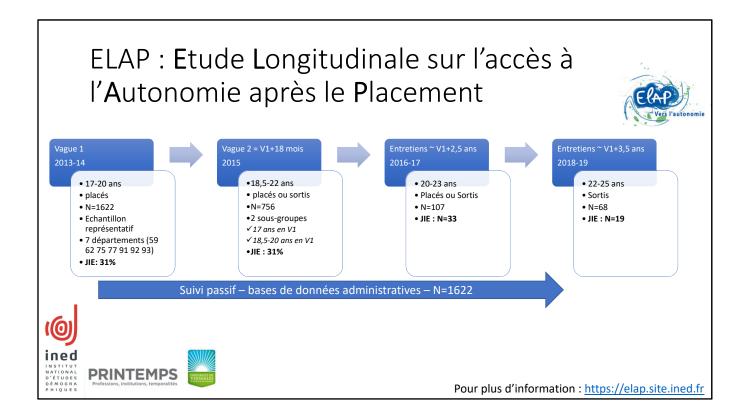
- motif « précarité de la situation résidentielle des parents » ->6% ~invisibilité de la situation sociale
- Elap V1
 - Repérer les galères de logement au cours de sa vie -> 38% dont le sansabrisme (24%)
- Elap V2
 - Repérer les périodes de sans domiciliation depuis 17 ans par rapport à la PEC ASE

Parallèlement à ce schéma qui tient compte des âges clés de la vie, des enquêtes ont été réalisées et ont sorti des résultats liant les deux phénomènes : sans-domicile et protection de l'enfance. Selon les âges des personnes interviewées ou observées, évidemment les résultats seront différents. La construction de l'échantillonnage se base aussi soit sur les individus pris en charge à un temps T par les services de la protection de l'enfance ou les services d'aide aux SD mais le risque d'avoir connu les deux services d'aide reste très fort. L'exception des foyers mère enfant présenté dans le schéma précédent amène les deux types d'enquête à prendre en compte cette population. Dans ELAP, les jeunes mères avec un enfant de moins de 3 ans ont été pris en compte si la mesure concernait aussi la mère. Dans SD (Ined-INSEE) les centres maternels font partie du champ de l'enquête.

L'enquête de 1998 porte sur les jeunes de 16 à 24 ans utilisateurs de services d'hébergement, de restauration (ou distribution de nourriture) ou d'accueil destinés en priorité à un public sans domicile (Ined, instruction détaillée aux enquêteurs, p.3) dans cette liste figure les FJT, foyer « pour jeunes en difficultés » et résidences « payées par une association autre que celle du foyer », « l'hébergement en hôtel social » (ibid, p19). Aussi dans le passé difficile des jeunes sans domicile (Marpsat, Firdion, Meron, 2000), l'élargissement du champ d'enquête aux « foyers qui accueillent des jeunes en situation précaire » entraîne nécessairement un passé par la protection de l'enfance, voire même une actualité.

Point de remarque pour les futures enquêtes SD: dans l'étude menée avec M. Marpsat en 2016, nous avons restreint notre population aux seuls « Nés en France », car dans l'enquête SD 2012 la question A7 vous résidez en France depuis... Moins de 3 mois – de 3 mois à moins de 5 ans de 5 ans ou plus... ne nous permettait pas de repérer les SD nés à l'étranger et arrivés avant 17 ans- > donc ayant connu le « risque » d'être placé.

A la question G5 : Avez-vous été placé.e à la DDASS, à l'ASE ou à la PJJ etc... il y a bien 0. sans objet, étranger arrivé en France après l'âge de 18 ans mais elle n'a pas suffisamment fonctionné (parfois fourre-tout pour repérer les étrangers arrivés en France avant 18 ans



Une présentation plus précise à trouver sur le site ELAP : onglet « les vagues d'enquêtes » https://elap.site.ined.fr

Entre 2013 et 2019 nous avons mené en partenariat avec l'INED et le laboratoire Printemps l'Enquête longitudinale sur l'accès à l'Autonomie des jeunes placés.

Ici la population interviewée était composé en première vague d'enquête d'un échantillon représentatif des jeunes placés entre 17 et 20 ans par l'Aide Sociale à l'Enfance qu'il s'agisse d'une mesure judiciaire ou administrative. Cette étude s'est déroulée dans 7 départements en Ile de France et dans le Nord et le Pas-de-Calais.

L'objectif était de mieux comprendre les conditions de vie un peu avant et un peu après la sortie de placement.

La question de la sans-domiciliation a bien évidemment fait partie de notre questionnement au cours de toutes les vagues d'enquête. Elle faisait partie du module autour de la situation résidentielle des jeunes dans une perspective de parcours résidentiel et de précarité de logement qui précède la prise en charge ou qui la succède.

Les résultats qui vont suivre sont issus des vagues 1 et 2 de l'enquête. Ils mettent en évidence une précarité résidentielle à deux visages liées à deux groupes de jeunes protégés :

- Ceux que l'on nomme désormais les mineurs non accompagnés et au moment de l'enquête étaient encore désignés comme mineurs étrangers isolés. Du fait de tenir compte des jeunes de 18 à 20 ans pris en charge par l'ASE par un contrat jeune majeurs, ils sont nommés ici « Jeunes Isolés étrangers » (JIE). Ils représentent 30% de l'échantillon d'ELAP en V1. Sans entourage à leur arrivée en France après un parcours migratoire, la sans-domiciliation qui précède le placement n'est pas rare.
- Les autres jeunes « non-JIE » ont pu connaître des épisodes de précarité résidentielle au sein de leur famille, au cours d'une « mise à la porte » par un parents, au cours d'une fugue. Toutes ces périodes de précarités seront présentées dans les slides suivantes.

Enquête ELAP ٧1

Les difficultés de logement parmi les jeunes de 17 à 20 ans placés

JIE: Jeunes isolés étrangers 17-20 ans

SD : Avoir connu de grosses difficulté de logement et avoir eu recours à des associations d'aide (hors ASE) ou avoir vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation

	JIE		Non JIE		Ens.
	JIE	Garçons	Filles	Ens.	EIIS.
Avoir connu de grosses difficultés de logement, de ne pas savoir où loger où dormir?	65	22	27	25	38
A- Recours à la famille ou les amis	15	18	24	21	19
B- Recours à association d'aide (hors ASE)	34	6	8	7	16
C- A vécu dans lieu non prévu pour l'habitation	51	12	9	11	24
B ou C - Avoir été sans-domicile	60	15	14	14	29
Total	100	100	100	100	100

Age au premier	JIE		Non	JIE
placement	Non SD	SD	Non SD	SD
avt 15 ans	13	10	68	47
15 ans	26	22	7	7
16 ans	47	51	10	11
17 ans	12	15	9	20
18&+ans	1	1	5	16
Total	100	100	100	100

Source: ELAP vague, 2013-14- INED - Laboratoire Printemps

F6. Au cours de votre vie, vous est-il arrivé d'avoir de grosses difficultés de logement, de ne pas trop savoir où loger, où dormir ? □ oui -> suivante □₂ non -> F8

F7. Vous est-il arrivé de ne pas savoir où loger, où dormir et..

d'être hébergé(e) par des amis ou de la famille ? (ou autre entourage personnel : voisin...) **D**, d'être hébergé(e) par un service ou une association d'aide en dehors de l'ASE ? de dormir dehors ou dans un lieu qui n'est pas prévu pour habiter ? (métro, ca

En première vague d'enquête, lorsque tous les jeunes sont placés par l'ASE, 38% d'entre elles.eux disent avoir déjà connu de « grosses galères de logement, de ne pas savoir où loger, où dormir ». Les deux tiers des jeunes isolés étrangers (actuellement nommés mineurs non accompagnés) mais aussi un quart des autres jeunes pris en charge. Dans cette situation, ces deux groupes ne font pas appel aux mêmes aides : les JIE passent davantage par des associations d'aide aux sansdomicile (France Terre d'Asile, la Croix-Rouge etc), il s'agit de la période qui précède l'évaluation de l'âge des mineurs, néanmoins la moitié des JIE ont connu le sans-abrisme (c'est-à-dire qu'ils ont vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation) avant l'arrivée en placement.

A l'inverse, les autres jeunes ont plus souvent fait appel à l'entourage (famille ou amis) et le sansabrisme n'est pas inexistant dans ce groupe (un jeune sur 10).

En tenant compte de la définition de l'INSEE sur la sans-domiciliation (sans-abri + personnes hébergées en centre social, hôtel..) on peut estimer que 29% des jeunes placés ont connu une période sans domicile avant et/ou entre deux placements (ligne grise, tableau de gauche). Plus les enfants arrivent tardivement en protection, plus le risque est élevé d'avoir connu un épisode de précarité de logement (tableau de droite) et ceci autant pour les JIE que les autres

La précarité résidentielle fait partie des motifs de protection même s'ils ne sont jamais formulés ainsi dans les évaluations des juges des enfants ou des travailleurs sociaux.

Enquête ELAP

Des lieux de placements similaires aux sans-domicile & des parcours ASE plus chaotiques

Avoir connu au moins une prise en	JIE		Non	JIE
charge ASE en	Non SD	SD	Non SD	SD
Famille d'accueil	27	24	68	47
Foyer collectif	83	76	59	76
Appartement autonome	36	38	28	53
En FJT ou hôtel ou centre maternel	34	53	14	39
FJT	15	18	7	17
Hôtel	24	42	7	<mark>24</mark>
Centre maternel	2	0	2	3
Autre type ou sans précision	0	0	2	1
Total	100	100	100	100

Source: ELAP vague, 2013-14- INED - Laboratoire Printemps

Pour les non JIE

- · Des parcours plus chaotiques
- -> Avoir connu au moins 5 lieux de placements (SD 31% vs 16%)
- Et plus « imposés »
- -> a dû rester dans lieu qu'il voulait quitter (SD 47% vs 28%)
- -> a dû quitter un lieu où il voulait rester (SD 36% vs 28%)
- Un entourage soutenant + faible
 -> En cas de difficulté financière ne connait personne pour l'aider (SD 42% vs 29%)

Source: ELAP vague₁ 2013-14- INED - Laboratoire Printemps

En comparant les jeunes qui ont connu un parcours de sans-domiciliation* avant leur placement actuel des autres jeunes n'ayant pas vécu ce type d'adversité, plusieurs éléments dans leur trajectoire mettent en évidence une prise en charge ASE se rapprochant de la prise en charge pour les sans-domiciles adultes. D'une part nous les retrouvons plus fréquemment dans les mêmes structures que celles utilisées par les associations aux sans-domicile (FJT Hôtel) en d'autres termes des structures donc l'accompagnement éducatif est moins étayé. Leurs parcours de placement est davantage marqué par de nombreux lieux de prise en charge ASE différents, un parcours qu'ils ressentent plus fréquemment comme « imposé » soit parce qu'ils ont dû rester dans des lieux qui ne leur convenaient pas soit au contraire, ils ont dû quitter des lieux d'accueil malgré eux. Le sentiment de ne pas pouvoir compter sur quelqu'un en cas de difficulté financière traduit une faiblesse précoce de son entourage soutenant. C'est un phénomène particulièrement fréquent chez les JIE mais que l'on retrouve ici aussi pour les autres jeunes qui sont soit nés en France soit sont arrivés en France accompagnés de leur famille.

* SD : Avoir connu de grosse difficulté de logement, ne pas savoir où loger, où dormir et avoir vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation et/ou avoir été pris en charge par une association hors ASE

^{*} SD : Avoir connu de grosses difficultés de logement, ne pas savoir où loger, où dormir **et** avoir vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation *et/ou* avoir été pris en charge par une association hors ASE

Un état de santé plus dégradé

	JI	E	Non	JIE
	Non SD	SD	Non SD	SD
Par rapport aux autres personnes de votre	âge, votre ét	at de santé e	st	
Pas du tout ou peu satisfaisante	5	11	11	24
Plutôt ou très satisfaisante	94	89	89	76
A consulté un médecin pour un pb de sant	é			
Physique	77	82	71	85
psychologique	26	28	28	47

Source: ELAP vague₁ 2013-14- INED – Laboratoire Printemps

Non JIE:

- Les filles SD sont particulièrement vulnérables
- 60% médecin psy (vs 30%)
- 20% avec un enfant (vs 9%)

D'avoir connu des passages de sans-domiciliation avant le repérage par la protection de l'enfance a des répercutions sur la santé des enfants. Ils sont deux fois plus à percevoir leur état de santé comme peu ou pas du tout satisfaisant et ont davantage consulté un médecin au cours des 12 derniers mois pour un problème de santé physique mais aussi psychologique. Les filles ayant connu un passage SD (non JIE) sont particulièrement fragiles psychologiquement et une sur 5 a déjà un enfant.

^{*} SD : Avoir connu de grosses difficultés de logement, ne pas savoir où loger, où dormir **et** avoir vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation *et/ou* avoir été pris en charge par une association hors ASE

V2 : attrition marquée sur les SD non JIE encore pris en charge

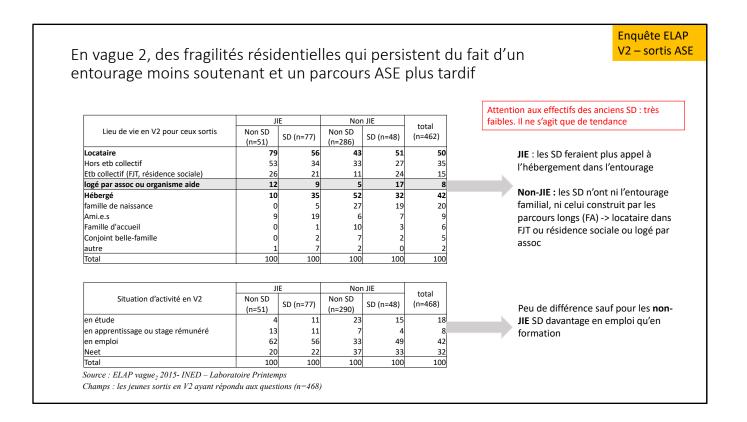
	JI	E	Nor	ı JIE	total
	Non SD	SD	Non SD	SD	totai
Perdus de vu ou refus	18	16	30	41	26
Encore Placé ASE	41	46	24	17	30
Sorti avec suivi ASE	4	3	6	1	5
Sorti	38	35	40	40	39
Total	100	100	100	100	100

Source: ELAP terrain V2 2015 – non pondéré –INED – Laboratoire Printemps

* SD : Avoir connu de grosses difficultés de logement, ne pas savoir où loger, où dormir **et** avoir vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation *et/ou* avoir été pris en charge par une association hors ASE

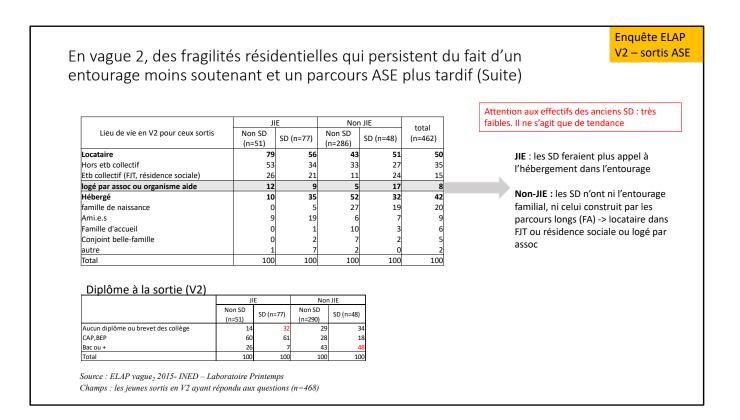
En vague 2, deux sous-groupes ont été réinterrogés 18 mois plus tard : les jeunes qui en V1 avaient 17 ans et qui avaient donc franchi le seuil de la majorité en V2. Et ceux qui avaient entre 19,5 et 20 ans, car 18 mois plus tard ils avaient tous 21 ans, âge de la fin de la prise en charge en protection de l'enfance. Il est à noter que certains départements prolongent cette aide aux jeunes majeurs au-delà du 21e anniversaire, cela n'était pas le cas dans les 7 départements de l'enquête et à la période de la collecte de donnée de la V2 en 2015. Le taux de réponse entre la V1 et la V2 a été de 74%. Parmi les 26% de non-répondant, les jeunes sortis précocement de placement sont ceux qui ont le moins bien répondu.

La structure de l'attrition est bien respectée pour les JIE. En revanche, pour les non-JIE les jeunes ayant connu avant le placement ou entre deux placements une période de sans-domiciliation ont moins bien répondu si, en seconde vague d'enquête, ils étaient encore pris en charge. Est-ce le mode de prise en charge (souvent plus éloignés des services d'accompagnement) qui les a amenés à moins répondre, ou bien le refus de poursuivre l'enquête? Il est difficile de le dire.



A la sortie de placement, 42% des jeunes sont hébergés par l'entourage et la famille reste le lieu privilégié de refuge dans ce cas. Pour les jeunes au parcours long en famille d'accueil l'hébergement officieux est aussi une alternative dans la mesure où une forme d'affiliation s'est créée (Frechon, Breugnot, 2019). Les enfants qui ont connu des périodes de sans domiciliation ont souvent des parcours en protection de l'enfance débutant plus tardivement et un entourage familial sur lequel ils ne peuvent compter. Les deux groupes (JIE ou Non-JIE) ne font pas alors appel aux mêmes formes de solidarité selon le passé de sans-domiciliation. Pour les JIE, force est de constater qu'ils ont été fragilisés dans leur parcours de protection par la sans-domiciliation précoce et qu'ils sont moins nombreux à sortir en étant locataires. La durée souvent plus courte de prise en charge à l'ASE ne leur a pas permis d'obtenir les différentes étapes nécessaires à l'insertion résidentielle (fin des études, obtention des papiers et emplois puis logement). Ces jeunes font donc appel à leur entourage qui reste souvent un entourage de fortune (comme on parle de logement de fortune) c'est-à-dire un entourage de connaissance prête à les aider dans l'urgence, mais qui est souvent lui-même dans des dispositions qui ne leur permettent pas une aide pérenne.

Les autres jeunes (non JIE) qui ont connu la sans-domiciliation précoce sont plus souvent en emploi et locataire de leur logement. Il se dessine pour une partie d'entre eux le souhait de s'en sortir par l'autonomie pour éviter une nouvelle mise à la rue (Dietrich Frechon, 2022). Ils sont bien plus à poursuivre leur parcours dans des établissements à visée d'insertion résidentielle sociale (soit en tant que locataire en FJT ou résidence sociale) soit logés par des associations. Ce type de sortie par l'emploi masque généralement l'absence d'entourage soutenant qui est la seconde alternative pour éviter la sans-domiciliation.



Suite des résultats par le tableau « Diplôme à la sortie »

Enquête ELAP V2

En vague 2, mieux connaître les épisodes de sans domiciliation à partir de 17 ans

Tableau 2 : Les galères de logement depuis ses 17 ans

	JIE	non JIE	Total
A galéré pour trouver un logement depuis ses 17 ans	33	24	27
Dans ce cas a fait appel à (% sur ceux en galère)			
la famille de naissance	2	23	15
La famille d'accueil	4	8	7
La famille du conjoint	0	7	4
l'ASE	34	23	27
Une association, AS, CCAS	28	25	26
Service d'urgence (115)	13	12	13

Source: ELAP vague, 2015- INED – Laboratoire Printemps

Champs: Tous les jeunes V2 (n=756)

□₁ oui	\square_2 non \rightarrow F11 .
	Da. Est-ce: □1 Avant □2 Pendant □3 Après votre prise en charge ASE usleurs réponses possibles
Denuis vos 1	.7 ans, vous est-il arrivé de galérer pour trouver un logement ?
	7
□₁ oui	□ ₂₁ non mais je n'arrive pas à avoir un logement à moi → F12. □ ₂₂ non → F1
<u>Si oui</u> F11a.	A quel(s) moment(s) ? (quelles circonstances)
_	A quel(s) moment(s) ? (quelles circonstances) Dans cette situation avez-vous fait appel à (plusieurs réponses possibles):
_	
_	Dans cette situation avez-vous fait appel à (<u>plusieurs réponses possibles</u>):
_	Dans cette situation avez-vous fait appel à (plusieurs réponses possibles):
_	Dans cette situation avez-vous fait appel à (plusieurs réponses possibles): ☐ famille de naissance ☐ famille d'accueil
_	Dans cette situation avez-vous fait appel à (plusieurs réponses possibles):
_	Dans cette situation avez-vous fait appel à (plusieurs réponses possibles): 1 famille de naissance 2 famille d'accueil 3 famille du conjoint 4 ASE

Afin de mieux comprendre le phénomène de sans-domiciliation qui entoure la période de sortie de placement, nous avons posé deux questions en seconde vague d'enquête à la fois sur le fait d'avoir été sans-abri, mais aussi d'avoir connu de grosses difficultés de logement en se limitant à la période observée de sortie de placement à savoir depuis les 17 ans. Ces questions avaient pour objectif de mieux évaluer l'enchevêtrement entre les dispositifs de protection de l'enfance et ceux d'aide aux sans domicile. Il avait aussi pour objectif de mieux évaluer la part des jeunes sortants ayant connu un épisode de rue lors de la période d'âge couverte par les aides de la protection (table 1).

Parmi l'ensemble des jeunes ayant répondu à V2 12% ont connu un épisode de sans-abrisme (question F10) depuis leurs 17 ans. Ici encore, cela peut avoir eu lieu avant pendant et/ou après la sortie de placement.

Au final, parmi les jeunes sortis de placement 7% ont connu la rue ou ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation. Cette proportion est à prendre comme proportion minimum, dans la mesure où le risque de perdre de vu des enquêtés en situation de sans-abrisme est probablement plus élevé. Malgré tout, il semble plus intéressant de s'intéresser à cette thématique non pas dans une perspective unique de condition de sortie de placement, mais bien dans une continuité des services et de précarité persistante de logement.

Plus d'un quart des jeunes en fin de parcours ASE disent avoir connu des difficultés de logement depuis l'âge de 17 ans, dans ce cas il n'est pas rare qu'ils frappent à toutes les portes possibles pour éviter la rue, qu'il s'agisse d'un service « enfance » ou service « adulte » l'objectif premier est de trouver refuge face à cette précarité résidentielle.

En conclusion

- Toutes les recherches menées sur la double thématique SD & PE vont dans le même sens
 - Une fragilité résidentielle qui commence avant l'âge adulte et parfois avant l'ASE
 - Le placement comme prise en charge « mineure » de la sans-domiciliation
 - Mais une philosophie de PEC que s'en défend -> invisibilité dans les dossiers, invisibilité dans la prise en charge?
 - Des profils particulièrement vulnérables qui perdurent à l'âge adulte
 - Entourage Santé formation
 - Un rapport aux aides tendu entre les extrêmes :
 - « expert des institutions » ou dans le non-recours
 - Des lieux de prises en charge commun PE & SD qui doivent mener à la vigilance dans nos résultats
- Un nouveau public les jeunes isolés étrangers qui vient « brouiller » un peu plus l'ordre des étapes.

Pour en savoir plus

- Dietrich-Ragon P. (2018) Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel, [Documents de travail, n° 244, Ined, 31 p.]
- Dietrich-Ragon, P. & Frechon, I. (2022). Une enfance sous contrôle institutionnel: Les effets du rapport à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance sur la transition vers l'autonomie. Agora débats/jeunesses, 91, 83-98.
- Firdion J.-M. (2006), « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », Économie et Statistique, numéro spécial « sans domicile », présentation des résultats de l'enquête SD2001, n° 391-392, pp. 85-114
- Frechon I. 2013, <u>Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité</u>: <u>Le cas des "enfants placés "et des "sans-domicile"</u>. La vulnérabilité: Questions de recherches en Sciences sociales, Academic Press Fribourg, pp.107-122, 2013, Res. Socialis.
- Frechon I., Marpsat M, 2016, Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement, ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 488-489, 2016
- Frechon I., (2016), « L'ASE et la rue, des milieux poreux ? » La Revue de l'Ateliers, jeunes en errance, n°9, décembre 2016, Samu social de Paris, pp. 7-8
- Frechon I., Boujut S., Drieu D., Plages M. (2009), Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, Trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans, Rapport final remis à la Mire, 142 p.
- Frechon I., Breugnot P., (2019), <u>Accueil en protection de l'enfance et conditions de sortie sous le prisme du placement familial,</u> In Euillet S. (coord.) Parcours en famille d'accueil, Ed. L'Harmattan, ed. Savoir et Formation, pp. 37-59 (en ligne sur <u>Hal</u>) anciens SD: très faibles. Il ne s'agit que de tendances
- Guyavarch E. Le Méner E., (2014) Les familles sans domicile à Paris et en Île-de-France : une population à découvrir, Revue des politiques sociales et famillales, 115 pp. 80-86
- Marpsat M., Firdion J.-M. Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire. In: Recherches et Prévisions, n°65, 2001. Jeunes adultes. pp. 91-112
- Marpsat M., Firdion JM, 2000, <u>Le passé difficile des jeunes sans domicile</u>, Population et sociétés, n°363, décembre 2000
 - De manière générale tous les résultats d'ELAP sont en ligne : https://elap.site.ined.fr/fr/resultats/publications/